



**HAL**  
open science

## Semences de blé ancien. Commun sicilien multi-territorialisé

Elisabetta Bucolo

► **To cite this version:**

Elisabetta Bucolo. Semences de blé ancien. Commun sicilien multi-territorialisé. Revue internationale des études du développement, 2018, 233, pp.75-92. 10.3917/ried.233.0075 . hal-03982758

**HAL Id: hal-03982758**

**<https://hal.science/hal-03982758>**

Submitted on 13 Apr 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



PUBLICATIONS DE LA SORBONNE

# Semences de blé ancien Commun sicilien multi-territorialisé

**Elisabetta Bucolo**

DANS **REVUE INTERNATIONALE DES ÉTUDES DU DÉVELOPPEMENT** 2018/1 (N° 233), PAGES 75 À 92

ÉDITIONS **ÉDITIONS DE LA SORBONNE**

ISSN 2554-3415

ISBN 9791035100551

DOI 10.3917/ried.233.0075

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-internationale-des-etudes-du-developpement-2018-1-page-75.htm>



**CAIRN.INFO**  
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de la Sorbonne.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).



# Semences de blé ancien

## Commun sicilien multi-territorialisé

**Elisabetta Bucolo**

### **MOTS-CLÉS**

semences de blés anciens, communs, Sicile, agriculture politique

### **RÉSUMÉ**

La réflexion sur les communs apporte un éclairage significatif pour l'économie, le droit et la sociologie. En effet, elle ouvre des débats qui réhabilitent une pensée alternative à la doxa économique, au déterminisme juridique ainsi qu'à l'individualisme méthodologique. Ces approches nous aident à comprendre la capacité des acteurs à « agir ensemble » et à se mobiliser pour faire valoir des modes de gestion, de production et de consommation qui s'inscrivent dans le vécu de collectifs d'acteurs ou de communautés territoriales. Dans ce sens, nous nous sommes intéressés aux collectifs œuvrant à la préservation de variétés de semences de blé ancien en Sicile pour saisir les enjeux liés à ces initiatives et leurs apports dans le cadre du débat international sur la biodiversité et la souveraineté alimentaire.



## Introduction

La pensée des communs s'inscrit dans une approche socio-institutionnaliste des phénomènes économiques. À partir de nombreuses études de cas et de recherches, Elinor Ostrom (1990) parvient à démontrer que les ressources naturelles rares peuvent être gérées de façon optimale par des communautés capables d'établir des règles et des « faisceaux de droits » permettant d'assurer leur préservation. Ces systèmes de règles et de droits constituent la nature même des *commons* et régissent les modalités d'accès, de prélèvement, de gestion, d'exclusion et d'aliénation de ces ressources par la communauté utilisatrice. Ostrom (1990) a ainsi démontré qu'un système institutionnel organisant l'action collective et les engagements individuels peut être plus efficace que la propriété privée ou étatique pour faire valoir des modalités d'usage et de partage des ressources communes. La définition des communs proposée renvoie à trois éléments de base : une ressource, une communauté et un ensemble de droits et d'obligations définis par un collectif, selon des modalités de gouvernance spécifiques. Plusieurs travaux (Hardt et Negri, 2012 ; Orsi, 2014 ; Coriat, 2015 ; Bollier, 2014) ont fait suite à ces premières recherches. Plus particulièrement, Pierre Dardot et Christian Laval considèrent le « commun » comme le résultat d'une institution autonome de choses et de relations par l'activité d'un sujet collectif : « Les *commons* ne sont pas nécessairement des biens au sens strict du terme, mais plutôt des systèmes de règles régissant des actions collectives, des modes d'existence et d'activités de communautés » (Dardot et Laval, 2014). Le « commun » devient ainsi « un objet de réflexion directement politique, et pas seulement économique ou juridique » (Sauvêtre, 2014).

Ces apports théoriques permettent de mieux saisir les enjeux dégagés par des initiatives locales de sauvegarde et de mise en production des semences de blés anciens<sup>1</sup> qui se sont récemment organisées dans le Sud de l'Italie, en Sicile. Par l'expérimentation, la récupération et la conservation de ces semences, des agriculteurs mettent en place des systèmes intégrés de tutelle de la biodiversité qui se caractérisent par de multiples implantations

1 En italien : *grani antichi*. Cette définition correspond à la définition française des semences paysannes qui suit : « semences sélectionnées et reproduites par les paysans dans leurs champs de production. Ce sont des populations diversifiées et évolutives, issue des méthodes de sélection et de renouvellement naturelles, non transgressives et à la portée des paysans » (Réseau Semences paysannes, 2016).

territoriales. La Sicile compte aujourd'hui plus de 3 000 ha de terres cultivées avec des graines de blé ancien sur 43 000 ha en blé dur conventionnel. Nous nous sommes plus particulièrement intéressés à l'activité du collectif sicilien Simenza, qui regroupe un millier de producteurs siciliens travaillant de façon coordonnée à l'expérimentation de mélanges de semences et à la conservation de variétés de blé ancien. Nous faisons l'hypothèse que ce collectif est un commun qui a pour objectif d'organiser la conservation *in situ* du blé dur ancien. Ce commun se détermine par son inscription dans une « matrice territoriale » (Itçaina, 2010) qui lui est propre et que nous définirons de « multi-territoriale », à l'instar de Jean Viard (1994) et Alberto Magnaghi (2010), lorsqu'ils font référence à des systèmes dans lesquels chaque niveau interagit avec le niveau supérieur ou adjacent, et où s'expriment simultanément solidarités et concurrences qui nécessitent des régulations. Dans la première partie de ce texte, nous rendrons compte des enjeux globaux et locaux dans lequel s'inscrit le collectif Simenza, tout en insistant sur la particularité du territoire sicilien. Dans la deuxième partie, nous essaierons de caractériser, à partir de nos travaux de terrain<sup>2</sup>, cet espace particulier pour en saisir les spécificités: les interdépendances entre les membres relèvent, en effet, d'une posture épistémologique qui se réfère à la recherche d'un autre modèle économique et qui s'appuie sur trois principes d'action: une critique de la propriété absolue et exclusive affirmée par le rôle du conservateur, l'intégration d'un principe de justice dans la filière du blé dur par l'établissement d'un « juste prix » et la réhabilitation d'un savoir paysan.

---

2 Méthodologie: notre enquête de terrain s'est déroulée auprès de deux associations et d'une entreprise familiale: les associations La Spiga, de Gioiosa Marea, et Terre di Gazzana, de Longi, l'entreprise familiale L'Antico mulino a pietra, de Longi. Dans chaque initiative, nous avons mené une dizaine d'entretiens semi-directifs, représentatifs de la diversité des parties prenantes, une démarche d'observation participante (manifestations publiques, récoltes et battage du blé) et l'analyse de la littérature grise (rapports d'activité, plaquettes, revues, etc.).

## 1. Les enjeux globaux et territoriaux

### 1.1. La *green revolution*: une « grande transformation<sup>3</sup> »

La politique de transformation des agricultures, dite *green revolution*, réalisée à partir des années 1950 grâce aux innovations biotechnologiques, modifie l'agriculture occidentale de façon structurelle. L'augmentation massive des rendements de blé est obtenue grâce à l'introduction de variétés à haut rendement, dits hybrides, et l'usage généralisé des engrais d'origine fossile. Comme le montrent Christophe Bonneuil et Frédéric Thomas (2012), « le progrès en agriculture prend la forme d'un modèle d'intensification en intrants (engrais, pesticides, irrigation, machines...), en énergies fossiles et en capital, accompagné d'une spécialisation des exploitations ». L'uniformisation et la stabilité des semences, obtenues par les procédés de mutation génétique, ont donné une impulsion majeure à l'agro-industrie, qui n'a cessé de s'imposer dans le panorama économique mondial. Toute la filière du blé, de la production à la distribution, a ainsi été accaparée par des multinationales, transformant le paysan en simple « instrument » économique, dépossédé des produits de ses terres (Mendras, 1992). L'activité agricole s'est définitivement séparée de l'activité semencière : la sélection des semences les plus adaptées à la culture se fait désormais sur la base de critères scientifiques qui visent à améliorer la rentabilité du blé produit, mais aussi son adaptabilité aux besoins de l'industrie agricole : « L'agriculture étant repensée selon le modèle industriel, la semence sélectionnée est conçue comme un facteur de production (ou *input*) à standardiser et à optimiser pour mieux adapter le végétal aux besoins de l'appareil de production » (Mendras, 1992).

Le processus de brevetage du vivant a exacerbé cette réalité en introduisant des limites législatives à la possibilité des paysans de vendre, semer, hybrider et distribuer les semences de leurs champs. Ce qui a eu des conséquences « dramatiques », selon la définition de la revue *Nature* (Knight, 2003), car les brevets réduisent la possibilité d'accéder aux ressources alimentaires. La législation européenne a progressivement introduit des dispositifs permettant d'encadrer l'industrialisation de l'agriculture avec une politique

3 Dans son ouvrage *La grande transformation* (1944), Karl Polanyi décrit la rupture provoquée par le passage d'une économie, dite substantive, à l'économie formelle, qui a eu pour effet de produire une « marchandisation de la terre, de l'homme et de la monnaie ».

d'homologation et de définition des variétés<sup>4</sup> afin de faciliter les échanges commerciaux sur la base d'un système de classification commun à l'ensemble des pays membres<sup>5</sup>. Ces classifications se sont révélées contraignantes pour les petits producteurs (Boy, 2008). L'exploitation exclusive de semences hybrides brevetées a été à l'origine d'une dépendance, car les agriculteurs n'auront plus la possibilité de produire leurs propres semences de ferme à partir de variétés commerciales désormais protégées, et ce, malgré le traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPGAA)<sup>6</sup> et les nouvelles directives européennes (98/95/CE) qui visent à garantir la sûreté alimentaire des pays.

## 1.2. La filière du blé en Sicile

Dans le bassin méditerranéen<sup>7</sup>, le blé a toujours joué un rôle clé. Cela ne concerne pas seulement les régimes alimentaire, productif et économique des populations, mais également toute la vie sociale et culturelle, ainsi que les productions symboliques et religieuses (Rivera, 2006). La filière du blé s'est développée en Sicile en raison des conditions climatiques favorables à une production de qualité, à tel point qu'à l'époque romaine, l'île était appelée « le grenier de l'Empire » (Cavallari, 1951).

Dans certaines zones de l'île, la culture du blé représente encore aujourd'hui le seul moyen de valorisation économique<sup>8</sup>. Si sa production et sa transformation ont toujours été en constante augmentation, depuis les années 2000, les superficies cultivées ont progressivement diminué. Aujourd'hui, seuls 43 000 ha restent consacrés au blé dur et le nombre de variétés de semences s'est considérablement réduit, conduisant à

- 
- 4 L'Upov (Union pour la protection des obtentions végétales) de 1991 définit une variété comme « l'expression des caractères résultant d'un certain génotype ou d'une certaine combinaison de génotypes », c'est-à-dire de l'ensemble de ses traits génétiques pouvant être brevetés (Kastier, 2015).
  - 5 Entre autres, la Convention de l'Upov signée en 1961 et en 1991, et les droits de propriétés industrielles (DPI).
  - 6 International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture (ITPGRFA).
  - 7 La zone méditerranéenne dans son ensemble consomme 62 % du blé dur mondial et est la principale zone importatrice de la planète, selon l'International Grains Council.
  - 8 La Sicile est le deuxième producteur de blé dur en Italie pour une valeur économique de 158 millions d'euros, soit 19,1 % de la production du blé dur national (ISTAT, 2006).



une uniformisation des cultures<sup>9</sup>. L'introduction de ces blés, dits « conventionnels », a supplanté les blés anciens. Sont appelés blés anciens, les blés durs ou tendres, sélectionnés vers 1900 à partir des variétés locales. Bien que peu productives, ces variétés anciennes étaient très adaptées à chaque terroir. Aujourd'hui, ces matériaux génétiques (50 variétés de blé dur, sur les 291 variétés italiennes) sont gardés au sein de la Stazione Consorziale Sperimentale, qui coordonne un réseau d'agriculteurs conservateurs, conserve *in situ* le germoplasme<sup>10</sup> et garantit la mise en réserve de variétés de blé compatibles avec les différents milieux.

## 2. Un commun multi-territorialisé

### 2.1. L'association Simenza

Le collectif Simenza – Cumpagnia Siciliana Sementi Contadine<sup>11</sup> s'est constitué en février 2016, après plusieurs années de travail. L'association a pour objectif de promouvoir des systèmes de production durables, en créant un dispositif régional de tutelle et de valorisation de la biodiversité sicilienne, et de soutenir les petits producteurs et les conservateurs. Il nous semble possible de définir Simenza, un commun multi-territorialisé en s'attelant à la définition que Pierre Lascoumes et Jean-Pierre Le Bourhis (1998) ont donné de la dimension spatiale du commun. Selon eux, « l'intérêt général ne peut recevoir de contenu que s'il émerge comme question à l'intérieur d'un périmètre délimité. Ce périmètre est à la fois un espace géographique, un regroupement d'acteurs, et une arène politique. Il constitue une condition indispensable à la formalisation d'un bien commun » (Lascoumes et Le Bourhis, 1998). Dans ce sens, le territoire renvoie à la fois à sa dimension géographique et aux interactions spécifiques sociale et symbolique s'y déployant. Dans cette approche, le commun territorialisé sous-entend une dimension de proximité favorable à la mise en place des formes de gouvernance adaptées à la gestion collective du bien commun. Or, dans le cas de Simenza, la proximité spatiale n'est pas un caractère structurant du bien commun et de sa gouvernance,

9 La révolution verte italienne a été marquée par l'introduction, en 1974, d'une variété de blé appelée *creso*.

10 « Plasma germinatif » ou « germoplasme » est l'expression utilisée pour décrire l'ADN d'un organisme et les collections de ce matériel génétique.

11 On utilisera la dénomination Simenza, pour désigner cette association.

et, au contraire, la diversité des lieux d'ancrage et des milieux de référence en spécifie l'action. Il s'agit plutôt d'une pluralité de « sociétés locales » qui sont capables « de se connecter de façon non hiérarchique, en reconnaissant la diversité de leurs apports pour atteindre l'objectif commun » (Magnaghi, 2010). Les membres du collectif sont situés dans trois espaces géographiques (les trois vallées de la Sicile), ont des compétences différentes (agriculteurs, médecins, boulangers, chercheurs) et développent des activités multiples (culturelles, de production, de conservation, académiques). Leur objectif partagé est la réhabilitation du blé ancien, la ressource autour de laquelle se structure le commun. Ils partagent 5 000 ha de terres, dont 1 500 sont consacrés à la production de blé ancien. Dans un entretien, le président du collectif décrit ainsi cette diversité : « On a commencé à se structurer à partir des producteurs de semences de blé ancien, chacun spécialisé dans une variété différente. On était une centaine entre producteurs, agronomes et experts divers. Après des rencontres informelles, on a tissé un réseau fait de petites et moyennes entreprises, associations, coopératives. C'est ainsi qu'est née Simenza. »

## 2.2. Diversité et convergence

La nature multi-territoriale de Simenza nécessite une forme de gouvernance multi-niveau et multi-lieu. Ostrom *et al.* (1961) définit des systèmes ainsi organisés de polycentriques, lorsque de nombreux centres de prise de décision sont formellement indépendants les uns des autres, mais forment un système interdépendant de relations autour de différents engagements contractuels ou coopératifs. Dans le cas de Simenza, un président et des conseillers, animent le conseil d'administration central, et un comité scientifique, composé d'agronomes, de nutritionnistes et d'avocats, a un rôle d'expertise. Au niveau intermédiaire, dans chaque vallée, des décisions peuvent être prises par des instances dédiées qui veillent à la cohérence entre les actions locales et les orientations du collectif. Enfin, au niveau local, chaque membre moral (association, PME, coopérative) dispose de son propre dispositif de gouvernance qui lui permet d'animer ses activités dans l'espace de proximité. Une centaine de paysans conservateurs, de boulangers et de meuniers adhère en qualité de membres individuels et, à leurs côtés, un réseau d'un millier de personnes participe régulièrement aux activités associatives. Tous les acteurs impliqués ont pour catalyseur

la revalorisation des semences anciennes, mais chaque membre, dans son territoire d'appartenance, développe des activités différentes.

L'association La Spiga, par exemple, œuvre pour faire émerger un consensus local en organisant des manifestations de sensibilisation depuis sa première récolte de blé dur ancien durant l'été 2007. Les vingt-cinq bénévoles de l'association organisent des événements itinérants autour du cycle du blé ancien, en allant à la rencontre des communautés rurales : « On a voulu faire renaître de l'abandon les terres et les anciennes machines pour le battage. Ces machines ont une histoire. Les gens viennent, car cela leur rappelle les gestes et les rythmes communautaires d'antan<sup>12</sup>. » Ces événements publics mettent en exergue d'autres problématiques : la sensibilisation aux questions de sécurité alimentaire, la préservation du patrimoine, le lien social territorial en milieu rural et le rôle d'alerte citoyenne.

Sur un autre territoire, l'association Terre di Gazzana, membre fondateur de Simenza, a débuté son activité en 2000 par la remise en culture du blé ancien sur des terres abandonnées. La création de liens intergénérationnels constitue le socle du projet, qui cherche à rassembler les acteurs associatifs territoriaux. Selon le président de l'association, « à beaucoup de personnes âgées du village l'idée de reprendre en main la faux fait plaisir, et ils croient au projet de conservation pour les générations futures ». Autour des temps forts du cycle du blé (plantation, récolte et battage), les membres organisent des campagnes de sensibilisation et des journées festives et pédagogiques.

L'entreprise familiale L'Antico Mulino a pietra (« L'Ancien Moulin à pierre »), membre de Simenza, s'est chargée de la restauration de l'un des cinq moulins à pierre de l'île (datant de 1800) et de sa remise en état. Les jeunes propriétaires du moulin commercialisent les produits transformés à partir du blé ancien (farine, pâtes, biscuits, etc.). Mais la viabilité de cette initiative n'est pas une évidence : « Au départ on a eu des réticences, car le produit est cher : la farine conventionnelle coûte 90 centimes le kilo, alors que la nôtre coûte 2,50 euros. La demande est arrivée du consommateur, les boulangers sont venus nous chercher pour trouver des farines de qualité. »

---

12 Entretien avec le président de l'association La Spiga.

Pour ces associations, l'adhésion à Simenza inscrit leur projet dans une expérimentation de plus grande envergure. Tel le « projet local » (Magnaghi, 2010), fondé sur l'interaction entre plusieurs acteurs qui visent un objectif commun et qui redéfinissent leurs projets et leurs actions en relation avec la « valorisation de ce patrimoine commun ». Ainsi, les membres du collectif Simenza font converger leurs diverses activités vers une activité principale, la conservation du blé ancien : « On a eu 80 kg de graines pour en faire des champs de conservation et d'expérimentation. On devient ainsi de fait des banques du germoplasme<sup>13</sup>. » Grâce à la Stazione Consorziata, les paysans ont pu commencer à semer, à échanger leurs semences et à cultiver des champs expérimentaux et de conservation. Les champs sont remis en culture pour assurer une production de circuit court et de sauvegarde du patrimoine contre l'homologation et la dépossession : « Sur nos terres, on ne sème plus depuis les années 1980. En très peu de temps, on a effacé la mémoire collective liée au blé, car on ne retrouve plus rien. Tout était cultivé pour la consommation familiale. Aujourd'hui les paysans dépendent des multinationales<sup>14</sup>. » La valorisation des semences de blé ancien est une forme de réappropriation qui entre en résonance avec les différentes activités des membres (associations culturelles, institutions académiques, conservateurs de patrimoine, petites entreprises familiales, etc.). Comme le dit l'agronome Paolo Guarnaccia, « la confiance extrême dans la technologie a fait oublier l'identité culturelle sicilienne. On a fini par séparer la dimension scientifique et technique de la dimension humaine. Il faut revenir à une vision holiste et interdisciplinaire du développement local<sup>15</sup> ».

### 3. Pour un autre modèle économique

La dimension multi-territoriale du collectif Simenza produit des interdépendances (activités, gestion de la ressource, régulations, etc.) entre les différents membres. Dans ce sens, Ostrom indique que les interdépendances qui existent entre différents systèmes d'exploitation des ressources, alimentées par le développement des connexions physiques entre les systèmes, font

<sup>13</sup> Entretien avec le président de l'association Terre di Gazzana.

<sup>14</sup> Entretien avec l'une des propriétaires de L'Antico Mulino a pietra.

<sup>15</sup> Intervention lors de la Conférence pour l'assemblée constitutive de l'association Simenza, 28 février 2016, Enna (Italie).

émerger des « régimes » spécifiques dont il convient d'analyser les particularités puisqu'elles diffèrent d'un régime à l'autre (Brondizio *et al.*, 2013). À propos de Simenza, il nous semble possible de mettre en exergue une posture épistémologique qui est propre au collectif et des principes d'action qui lui font écho. Concernant la posture épistémologique, Simenza essaie de faire valoir d'autres formes de production et d'usage des biens, en se référant à une approche substantive de l'économie, telle que définie par Karl Polanyi, qui insiste sur l'idée que les relations sociales englobent les faits économiques et les déterminent. Polanyi explique que « le sens substantif du terme économique tire son origine de la dépendance de l'homme par rapport à la nature et à ses semblables pour assurer sa survie. Il renvoie à l'échange entre l'homme et son environnement naturel et social. Cet échange fournit à l'homme des moyens de satisfaire ses besoins matériels » (Polanyi cité dans Degavre et Lemaître, 2008). Autrement dit, il s'agit de passer d'une vision marchande de l'économie à une approche substantive, dans laquelle les choix économiques ne dépendent pas exclusivement de décisions rationnelles, mais plutôt de considérations sociales, politiques et écologiques. On retrouve, dans le propos du fondateur du collectif, cette posture : « Les paysans ont le droit de reconstruire leur rapport avec la nature. Une relation qui leur permettrait, auparavant, d'être absolument indépendants grâce à leur production communautaire » (Li Rosi, 2012). Or, de cette posture découlent des principes d'action qui la concrétisent dans les pratiques, et, pour Simenza, nous en avons identifié trois : une critique de la propriété absolue et exclusive affirmée par le rôle du conservateur, l'intégration d'un principe de justice dans la filière du blé dur par l'établissement d'un « juste prix » et la réhabilitation du savoir paysan.

### **3.1. Critique de la propriété absolue et exclusive : le rôle du conservateur**

Les agriculteurs-conservateurs du collectif Simenza, avec la remise en culture des variétés de blé ancien, questionnent l'idée même de propriété et affirment leur « droit de cultiver contre le droit de posséder » (Zask, 2016). Selon Dardot et Laval, il y a des biens, des ressources, des cultures qui peuvent être considérés par des collectifs comme essentiels à leur existence et qui, de ce fait, doivent être soustraits à l'emprise de la propriété privée et/ou étatique. Ils considèrent ainsi que les biens sont « inappropriables », car ils ne font pas l'objet d'un droit de propriété, et ceci permet « de déplacer

la question sur le terrain de l'usage » (Dardot et Laval, 2014). Or, l'activité des agriculteurs-conservateurs<sup>16</sup> s'inscrit dans une perspective qui renvoie à l'usage plutôt qu'à la propriété exclusive, et le blé ancien constitue, ainsi, un bien inappropriable. La Stazione Consorziiale confie aux agriculteurs les semences, et chaque conservateur dédie environ dix hectares de son exploitation à la culture de blé dur. Cette conservation « dynamique » permet un renouvellement constant des graines, comme cela advenait avant l'homologation, quand chaque paysan sélectionnait les meilleurs épis pour les semer l'année suivante ou pour les partager dans la communauté. Cependant, il est interdit d'échanger et de commercialiser les semences qui ne sont pas inscrites dans les registres officiels et, une fois la récolte advenue, le paysan doit rendre le stock de semences au conservatoire et utiliser la récolte pour sa consommation personnelle. Mais, au nom d'un droit d'usage implicite, les conservateurs mobilisent des formes de résistance pour favoriser la diffusion de la culture du blé dur : « Je cultive, je transforme et je vends la farine, mais je ne peux pas commercialiser mes semences. Les registres nous empêchent d'échanger. Mais nous échangeons quand même les semences, c'est un acte de résistance. » Simenza cherche à faire reconnaître les variétés de blé dur ancien dans le Registre régional pour le blé biologique afin d'avoir des marges de manœuvre plus amples, en termes d'usage et d'échange, mais elle se heurte à la réglementation qui instaure de fait un système de propriété privée sur les blés : « Les législations internationales ont participé à consolider un système d'échange des semences fondé sur le marché et contrôlé par l'industrie céréalière » (Sensi, 2011). Pour les variétés de blé dur ancien, il est impossible de passer les tests requis pour être inscrits dans les registres officiels, du fait de leur instabilité et de leur hétérogénéité. Comme l'explique l'agronome Arturo Genduso, « tracer aujourd'hui le masque ADN des blés anciens est absurde, car chaque épi a des caractères génétiques différents. De ce fait, ces variétés sont considérées comme difficilement intégrables dans les catalogues officiels » (cité par Vetrano, 2016). L'activité des paysans conservateurs s'inscrit donc dans une zone de frontière. Ils agissent au nom d'une capacité d'usage sans appropriation exclusive ; « découplé de la possession, le système de la propriété relative devient l'un des moyens de la culture et cesse d'en être la fin » (Zask, 2016).

---

<sup>16</sup> Le processus administratif pour devenir conservateur est très complexe et Simenza aide au montage des dossiers.

### 3.2. Intégration d'un principe de justice : le juste prix

Dans la perspective d'un encastrement des faits économiques dans le social, telle que celle de l'économie substantive, toutes les transactions s'inscrivent dans un système de relations interpersonnelles. Aussi, comme le montre Philippe Robert-Demontrond (2008) à propos du commerce équitable, la définition des prix doit se référer à un principe de justice, tel que le prix d'achat d'un bien est considéré comme « juste » lorsqu'il est fondé sur l'évaluation des besoins du producteur ainsi que des coûts de production de ce bien. Le terme de « juste prix » revêt alors une acception non seulement économique mais aussi morale, et les acheteurs s'accordent avec les producteurs sur le prix d'achat des produits de sorte que le juste prix ainsi débattu soit un prix « décent », qui permet d'assurer la dignité des producteurs. Or, dans le cas de Simenza, la question du juste prix est largement débattue au sein du collectif et exacerbée du fait de la diversité des membres et de leurs activités, ainsi que de leurs implantations géographiques. Elle vise à éviter une inégalité entre les membres de Simenza : d'un côté, les agriculteurs ont des coûts de production très élevés et ne peuvent revendre qu'à des prix bien au-dessus des prix du blé conventionnel<sup>17</sup>. D'un autre côté, les boulangers vendent le pain à un prix très élevé. Ce déséquilibre affecte la filière et nécessite des régulations afin de préserver le projet et d'éviter des effets de niche : « Il faut refermer la filière avec un système de contrôle interne qui nous permette de préserver le circuit court et un équilibre des prix qui ne soit pas décourageant pour le consommateur et pour l'agriculteur<sup>18</sup>. » Le risque principal est donc que la filière se désagrège, faute d'avoir trouvé le juste prix. Les paroles d'un membre de Terre di Gazzana traduisent cette tension : « Le paysan fait un choix très dur, car ses coûts sont très importants, mais il sème puisqu'il y croit. Entre celui qui produit et celui qui vend, il y a des personnes qui ne font rien, elles sont juste des intermédiaires qui font augmenter le prix final du produit. » La dynamique du circuit court, envisagée comme solution optimale pour favoriser l'établissement d'un juste prix et sauvegarder les maillons faibles de la filière, entre en tension avec la structuration multi-territoriale du commun, car elle s'inscrit dans des

<sup>17</sup> Le blé ancien est très peu productif : 12 à 20 quintaux par hectare, alors que le blé conventionnel rend 25 à 30 quintaux par hectare. Selon la cotation de juillet 2016, le prix du blé ancien est à 60/80 centimes d'euros le kilo, contre 12 centimes pour le blé conventionnel.

<sup>18</sup> Entretien avec l'un des membres de l'association La Spiga.

relations de proximité entre producteur et consommateur: « Le circuit court est le circuit de confiance, car sinon les intermédiaires peuvent détourner le projet. On utilise le blé ancien comme instrument de promotion du territoire, donc il doit être vendu ici. Nous donnons notre blé seulement aux personnes avec lesquelles on a pu échanger et créer du lien<sup>19</sup>. »

### 3.3. Réhabilitation du savoir paysan

Les membres de Simenza agissent pour faire valoir leurs engagements, pour *in fine* assurer un partage juste, un usage collectif, une sauvegarde pérennisée des ressources. Cependant, ils ne sont pas isolés, ils s'inscrivent *a fortiori* dans un contexte à la fois politique et économique qui va conditionner leurs activités, soit en les marginalisant, soit les accaparant. Comme le montrent Michael Hardt et Antonio Negri (2012): « Au-delà de la simple référence au commun, la question est de savoir où il est situé, s'il est naturalisé ou hypostasié, ou bien ancré dans une pratique collective qui fasse politiquement sens. » Or, le discours des membres donne à entendre une critique à la fois des environnements marchands mais également des environnements publics qui se concrétise dans l'affirmation du savoir paysan, contre la technicisation stérile, et par la reconstitution de liens territoriaux, contre la marchandisation des terres et de leurs produits. Il ne s'agit pas de remettre en question les bénéfices que la technologie a pu apporter au travail dans les champs, mais plutôt les finalités que ces évolutions technologiques visent. Cela veut dire, concrètement, pour les associations, de défendre le bien commun et sa signification politique. Actuellement, il y a bien un risque de création d'une niche de marché pour des consommateurs à la recherche d'affirmations de statuts (Rivera, 2006), ce qui est déconnecté des enjeux politiques que cette question recèle et tels qu'ils sont exprimés dans ce récit: « Il faut éviter le risque de spéculation et de niche de marché, il faut garder le lien entre recherche et divulgation. Les communautés doivent sauvegarder ces biens communs. C'est un bien qui nous appartient, qui appartient à nos enfants et à nos aïeux avant nous. Il faut conserver la biodiversité et montrer qu'il est possible de le faire<sup>20</sup>. » La tutelle des semences de blé ancien comme bien commun permet de mettre en avant une vision durable et non nostalgique des variétés anciennes. Dans le processus de

19 Entretien avec la responsable de la communication de l'association La Spiga.

20 Entretien avec le président de l'association Terre di Gazzana.



modernisation de l'agriculture, on a de fait nié l'expertise du savoir paysan « qui élabore, qui cumule et qui sait », à la faveur du savoir technique de l'agronome. Or, pour Simenza, il ne s'agit pas de proposer une mythisation du retour aux racines et ainsi faire la caricature des pratiques de « bon sens paysan ». Le risque serait de nier la force politique du questionnement des agriculteurs-conservateurs. Comme le montre Jacques Caplat (2014), « de façon archétypale, la reconnaissance du rôle des paysans en matière de sélection végétale s'est d'abord appuyée sur une vision conservatrice et patrimoniale, les "variétés anciennes". [...] le caractère "ancien" n'est pas une vertu en soi (il est simplement une nécessité transitoire puisque seules les variétés anciennes possèdent la diversité génétique et la capacité à évoluer qui sont indispensables à la sélection dans les champs) ». Résister à la disqualification et à la délégitimation des connaissances et des compétences des paysans est donc un enjeu politique majeur (Weidknet, 2011). Au final, par la conservation de ce matériel génétique d'origine, le collectif propose un projet politique qui vise une amélioration constante des variétés, mais déconnectée des intérêts de l'industrie agro-alimentaire et plutôt liée aux intérêts des communautés locales.

## Conclusion

Le cas du blé ancien montre que les producteurs, les consommateurs et les distributeurs œuvrent dans un système dans lequel des adaptations sont possibles au nom de préférences non seulement individuelles mais collectives. Ainsi, nous avons émis l'hypothèse qu'il est possible d'inscrire le collectif Simenza dans la perspective des communs. Le caractère multi-territorialisé de ce commun se fonde sur un système spécifique, multi-lieux et multi-acteurs. À partir de ce constat il a été possible d'en définir les caractères propres qui se déterminent, à notre sens, par une posture épistémologique affirmée, la proposition d'un modèle d'économie substantive, à laquelle se greffent des principes d'action. Trois en particulier : une critique de la propriété absolue et exclusive affirmée par le rôle du conservateur, l'intégration d'un principe de justice dans la filière du blé dur par l'établissement d'un « juste prix » et la réhabilitation du savoir paysan. Le rôle de ce collectif et des paysans-conservateurs ne s'inscrit pas dans une vision nostalgique, mais plutôt dans une vision de l'expérimentation et du progrès fait dans l'intérêt de la

biodiversité. Le blé continue de représenter un symbole fort qui agit sur la cohésion des populations et leur relation à la terre. Il s'agit d'une perspective d'action et de revendication qui est ancrée dans les activités quotidiennes et ancestrales des paysans et dans la fonction même de l'agriculteur-conservateur. Mais les enjeux sont globaux. Le collectif semble catalyser, par la préservation du blé dur, des enjeux de plus grande envergure qui touchent à la question de l'accapartation des terres et des cultures par les logiques marchandes. Préserver la biodiversité et la souveraineté alimentaire par ce qu'ils appellent « la révolution dans un grain de blé<sup>21</sup> » est une première forme de mobilisation collective qui va faire évoluer les principes d'action du collectif et qui reste à explorer. Comme dit l'un des membres de Simenza : « Le temps de la plainte est révolu, il faut agir ! »

## AUTEUR

### Elisabetta Bucolo

Sociologue, maître de conférences au Cnam (Conservatoire national des arts et métiers) et membre du Laboratoire interdisciplinaire de sociologie économique (Lise/CNRS), Elisabetta Bucolo a participé à plusieurs recherches nationales et internationales sur les thématiques liées à l'économie solidaire, l'innovation sociale et la gouvernance associative. Elle est responsable du Master 2 « Intervention et développement social : économie sociale et solidaire » du Cnam et chargée d'enseignement à Sciences Po Paris.

#### A récemment publié :

Bucolo E., Haeringer J., à paraître, « L'intervention sociologique en association », *Quelles demandes pour quelles sociologies au XXI<sup>e</sup> siècle ?*, *Sociologies Pratiques*, n° 36.

Bucolo E., 2017, « Les gratifierias, des initiatives de réemploi et de consommation alternatives », *Terrains et Travaux*, n° 31, p. 109-129.

Bucolo E., Coraggio J.-M., Laville J.-L. *et al.*, 2017, *Mouvements sociaux et économie solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer.

Bucolo E., 2017, « Des innovations sociales pour une transition écologique et politique », *Économie sociale et économie politique. Regards croisés sur l'histoire et sur les enjeux contemporains*, n° 7, p. 357-372.

---

21 La chef Dell'Oglio est à l'origine de cette manifestation et adhère à Simenza.

## BIBLIOGRAPHIE

- Boy L., 2008, « L'évolution de la réglementation internationale : vers une remise en cause des semences paysannes ou du privilège de l'agriculteur », *Revue internationale de droit économique*, t. XXII, n° 3, p. 293-313, <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-economique-2008-3-page-293.htm> (consulté en octobre 2017).
- Bonneuil C., Thomas F., 2012, *Semences : une histoire politique. Amélioration des plantes, agriculture et alimentation en France depuis la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer, [http://docs.eclm.fr/pdf\\_livre/357SemencesUneHistoirePolitique.pdf](http://docs.eclm.fr/pdf_livre/357SemencesUneHistoirePolitique.pdf) (consulté en octobre 2017).
- Bollier D., 2014, *La renaissance des communs*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer, [http://docs.eclm.fr/pdf\\_livre/364RenaissanceDesCommuns.pdf](http://docs.eclm.fr/pdf_livre/364RenaissanceDesCommuns.pdf) (consulté en octobre 2017).
- Brondizio E. et al., 2013, « Connectivité et gouvernance des systèmes socio-écologiques multiniveaux : le rôle du capital social », *Management & Avenir*, vol. 7, n° 65, p. 108-140.
- Caplat J., 2014, « Savoir faire ou savoir paysan ? », 14 octobre, <http://www.changeonsdagriculture.fr/savoir-faire-ou-savoirs-paysans-a112842410> (consulté en octobre 2017).
- Cavallari G., 1951, *La campagna granaria in Sicilia nell'epoca romana*, Catane, Ed. Viaggio-Vampo.
- Coriat B. (dir.), 2015, *Le retour des communs*, Paris, Les liens qui libèrent.
- Dardot P., Laval C., 2014, *Commun*, Paris, La Découverte.
- Degavre F., Lemaître A., « Approches substantives de l'économie : des outils pour l'étude des organisations d'économie sociale », *Revue Interventions économiques*, n° 38, <https://interventionseconomiques.revues.org/313> (consulté en octobre 2017).
- Kastier G., 2015, « La réglementation européenne sur les semences : d'où vient-elle ? Où va-t-elle ? », note d'analyse, septembre, FIAN Belgique, <http://www.fian.be/IMG/pdf/note-semences-septembre-2015-web.pdf> (consulté en octobre 2017).
- Knight, J., 2003, « Crop Improvement: A Dying Breed », *Nature*, n° 421, p. 568-570.
- Inf'OGM, 2017, « Semences : définitions, lois et marché mondial », <https://www.infogm.org/faq-semences-definitions-lois-marche-mondial> (consulté en octobre 2017).
- Itçaina X., 2010, « Les régimes territoriaux de l'économie sociale et solidaire : le cas du Pays basque français », *Géographie, économie, société*, vol. 12, n° 1, p. 71-87, <https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2010-1-page-71.htm> (consulté en octobre 2017).
- ISTAT, 2006, *Annuario di statistica agraria*, Roma.

- Lascoumes P., Le Bourhis J.-P., 1998, « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, vol. 11, n° 42, p. 37-66.
- Li Rosi G., 2012, « A Simenza: in memoria dell'agricoltura siciliana », [www.terrefrumentarie.it](http://www.terrefrumentarie.it) (consulté en octobre 2017)
- Magnaghi A., 2010, *Il progetto locale. Verso la coscienza di luogo*, Turin, Bollati Borinighieri.
- Mendras H., 1992 [1967], *La fin des paysans*, Arles, Actes Sud.
- Hardt M., Negri T., 2012, *Commonwealth*, Paris, Stock.
- Ostrom E., 1990, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press, [http://wtf.tw/ref/ostrom\\_1990.pdf](http://wtf.tw/ref/ostrom_1990.pdf) (consulté en octobre 2017).
- Ostrom E., Tiebout C. M., Warren R., 1961, « The Organization of Government in Metropolitan Areas: A Theoretical Inquiry », *The American Political Science Review*, vol. 55, n° 4, p. 831-842.
- Orsi F., 2014, « Réhabiliter la propriété comme *bundle of rights*: des origines à Elionor Östrom, et au-delà? », *Revue internationale de droit économique*, t. XXVIII, n° 3, p. 371-385.
- Polanyi K., 1983 [1944], *La grande transformation: aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard.
- Rivera A., 2006, « Il grano: una storia antropologica », dans Colombo L. (dir.), *Grano o grane: la sfida ogm in Italia*, Lecce, Edizioni Manni, p. 31-88.
- Robert-Demontrond P., 2008, « Mesurer le juste prix des produits issus d'une filière "commerce équitable local" : principes, enjeux et limites épistémologiques d'une approche par évaluation contingente », *Management & Avenir*, vol. 20, n° 6, p. 216-239, <https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2008-6-page-216.htm> (consulté en octobre 2017).
- Sauvêtre P., 2014, « Le commun contre l'État néolibéral », *La Vie des idées*, 21 novembre, <http://www.laviedesidees.fr/Le-commun-contre-l-Etat-neoliberal.html> (consulté en octobre 2017).
- Sensi R., 2011, « I custodi dei semi », *Revue Altraeconomia*, n° 126, avril.
- Viard J., 1994, *La société d'archipel ou les territoires du village global*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- Vetrano M., 2016, « Alla scoperta dei grani antichi siciliani: Tumminia, Russallo, Farro, saragolla, Maiorca... », 31 mai, B-hop web magazine, <http://www.b-hop.it/primo-piano/grani-antichi-siciliani-genduso/> (consulté en octobre 2017).
- Weidknet A., 2011, *Amap, histoire et expériences*, Portet-sur-Garonne, Nouvelles Éditions Loubatières.
- Zask J., 2016, *La démocratie aux champs*, Paris, La Découverte.